



INONDATIONS : LE DÉPARTEMENT DÉBLOQUE UN FONDS D'URGENCE

À l'occasion de la session du Conseil départemental, Maurice Leroy, Ancien Ministre et Président du Conseil départemental, tient à exprimer la solidarité et le total soutien de l'Assemblée départementale à l'égard des nombreux sinistrés. Pour faire face aux conséquences de cette catastrophe, le Conseil départemental débloque un fonds d'un million d'euros pour aider EN URGENCE les sinistrés.

Le Loir-et-Cher est l'un des départements les plus touchés par les inondations. Beaucoup de Loir-et-Chériens ont tout perdu et les activités économiques et touristiques sont fortement impactées.

AFIN D'AIDER LES VICTIMES À SURMONTER CETTE ÉPREUVE, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL VOTE UN FONDS DE SOUTIEN D'URGENCE D'UN MILLION D'EUROS.

- **200 000 € pour les sinistrés de Romorantin-Lanthenay**, afin de tenir compte de la situation particulière de cette Ville gravement touchée.
- **500 000 € pour les sinistrés des communes déclarées en état de catastrophe naturelle** au Journal Officiel.
- **300 000 € pour nos paysans** qui affrontent une situation extrêmement difficile, en particulier nos éleveurs déjà très touchés par la crise agricole, et nos maraîchers.

« Ce fonds de soutien permet d'intervenir en urgence. Dans ces circonstances, c'est de rapidité et d'efficacité dont nos concitoyens ont besoin. Ce dispositif d'urgence, pragmatique et immédiatement opérationnel apporte un soutien important aux Loir-et-Chériens les plus en difficulté. » explique Maurice Leroy.

UN DISPOSITIF D'URGENCE SIMPLE ET RAPIDE

- 1- Cette aide d'urgence s'élève à **600 euros par sinistre**.
- 2- Pour bénéficier de cette aide d'urgence, **la commune doit être déclarée en état de catastrophe naturelle**.
- 3- **Les Maires des communes concernées établissent la liste des situations individuelles qu'ils jugent les plus préoccupantes et l'adresse au Conseil départemental**. Le soutien financier du Département sera ensuite attribué aux sinistrés par les communes elles-mêmes.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOLIDARITÉ, ENTRAIDE ET COURAGE

Face à cette catastrophe, le Loir-et-Cher a démontré qu'il est une terre de solidarité, d'entraide et de courage. Le Président du Conseil départemental tient à rendre hommage à tous ceux qui ont œuvré sans relâche pour aider, soutenir et secourir nos concitoyens.

Sapeurs-pompiers, Forces de Sécurité civile, Gendarmerie nationale, Police nationale, militaires, services de l'État et agents départementaux et communaux de Loir-et-Cher ont été pleinement mobilisés pour apporter des solutions d'urgence.

Les Maires et élus municipaux ont été en première ligne.

Au Conseil départemental, les agents des routes et des transports ont particulièrement été sollicités et le site route41.fr a permis de tenir informée la population de l'évolution de la situation. Près d'un million et demi de connexions ont été enregistrées sur le site en une semaine !

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12